

PROCES - VERBAL 9/2021

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 8 DECEMBRE 2021 A 18H00

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.2 Représentations et invitations	3
1.1.3 Lettres et pétitions	3
1.1.4 Communications de la Municipalité	4
1.1.5 Motions, postulats et interpellations	4
2. Ordre du jour	4
2.1 Préavis 21-2021 Budget 2022	4
2.2 Préavis 22-2021 Fixation du plafond endettement et du plafond pour les cautionnements pour la législature 2021-2026	11
2.3 Préavis 23-2021 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2021 à 2025	12
2.4 Propositions individuelles	13

2.5	Divers	13
2.5.1	Remerciements et vœux de l'UDC Mme Lena Lio	13
2.5.2	Remerciements à la Municipalité pour la pose de tapis rouges au centre de Pully Mme Nadia Privet	13
2.5.3	Réponses aux questions de M. le Conseiller A. Machu pour des plages publiques conviviales à Pully M. Marc Zolliker	14
2.5.4	Réflexions sur le début de la législature et l'importance du rôle de chacun et chacune au sein de la Commune M. Gérald Cuhe	15

Le Président :

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Simone Collet, Verena Kuonen, Paola Möhl, Géraldine Padez, Muriel Thalmann, Line Zolliker, MM. Christian Berdoz, Philippe Clavien, Franck Ducret, Jean-Marc Duvoisin, Patrick Eperon, Philippe Haldy. Jean Loye, André Ogay

Arrivées tardives : Mme Anne Gumy, M. Tristan Cordonier, Julien Conus

Absents : Mme Isabelle Farkas, MM. Jean-Luc Duvoisin, Loris Falquet

Le Président

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 76 membres présents, le quorum est atteint. Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 8 novembre, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare cette séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même, la bénédiction divine sur nos travaux.

Mme la Députée Florence Gross est excusée.

Je salue la représentante de la presse, Mme Marie Nicolier pour le 24heures, en la remerciant de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre Ville.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public et le remercie de l'intérêt porté à la vie de notre Commune. Je rappelle que les dispositions sanitaires imposent aux membres du public la présentation d'un certificat COVID. Celui-ci n'est pas nécessaire pour les membres du Conseil communal et ceux de la Municipalité. Le port du masque est obligatoire pour tout le monde.

Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie aussi les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil et les jardiniers de Pully pour la décoration florale de notre salle.

Procès-verbal du 24 novembre 2021

Le Président :

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre vous a été adressé par mail le 6 décembre dernier. Le rythme soutenu de cette fin d'année n'a pas empêché notre secrétaire, Francine Medana, de nous adresser le procès-verbal avant ce soir et je l'en remercie.

Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques, des propositions de corrections ou des compléments ? Moi j'ai en tout cas une, je vous propose la modification suivante : lors de notre séance du 3 novembre, point 2, je vous ai annoncé l'élection d'un membre suppléant à la Commission de gestion, alors qu'il s'agissait d'un membre à part entière, donc M. Rihab Hammami est bien élu en tant que membre de la Commission de gestion et non pas en tant que suppléant. **Proposition de modification** Page 5, chapitre 2.2:

« Election d'un ou d'une membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Sylvie Winkler, PS, démissionnaire ».

J'ouvre donc la discussion sur cette modification. Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas, celles et ceux qui approuvent cette modification, je vous prie de lever votre carton orange.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal, merci de le manifester en levant le carton orange. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Au chapitre des communications du bureau, il est d'usage de vous communiquer les résultats pullierans sur les objets des votations et élections sur lesquels la population a été amenée à se prononcer.

J'adresse tout d'abord la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier et à l'Office de la population pour leur important travail préparatoire. Je remercie, en outre, tous les participants au dépouillement pour leur efficacité.

Objet 1 : Initiative sur pour les soins infirmiers

a été acceptée à 60,46%

Objet 2 : Initiative sur la justice

a été refusée à 77,97%

Objet 3 : Loi covid-19

a été acceptée à 74,19%

La participation pour les 3 objets a été la même, soit 65,34%, ce qui est une participation remarquable.

Communications du Président :

Je souhaite revenir sur la tenue des débats de notre séance du 24 novembre 2021.

Le ton des échanges entre les Conseillers communaux et la Municipalité lors des discussions relatives au préavis 19-2021 a surpris certaines et certains d'entre vous.

J'aimerais dire à ce propos que s'il est légitime que les membres de la Municipalité soutiennent avec force et conviction les préavis municipaux, c'est également le rôle du Conseil communal de questionner les projets qui lui sont soumis.

En tant que garant de la police de l'assemblée, il est à mes yeux primordial que les débats se déroulent sans qu'aucun intervenant ne manque au respect dû aux Conseillers

communaux et aux Municipaux. Les discussions peuvent être vigoureuses certes, mais toujours sous le signe du respect.

A présent, c'est ma tâche de mettre en œuvre les conditions les plus favorables pour que le Conseil communal et la Municipalité collaborent de manière constructive, afin de tirer de nos échanges le meilleur pour notre ville de Pully.

Je profite également de cette section « communications » pour vous rappeler que le dimanche 20 mars 2022 nous sommes toutes et tous appelés à dépouiller les résultats des élections cantonales. Je vous prie donc de noter la date dans votre agenda avec une grande croix rouge ou verte ou bleue, quelle que soit la couleur que vous désirez.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le samedi 27 novembre, j'ai eu la chance de pouvoir représenter notre Conseil au spectacle de la gymnastique de Pully. Je remercie son Président M. Robin Carnello pour son invitation.

J'ai été touché par l'adresse des plus petits et très impressionné par la qualité des prouesses des gymnastes plus grands. Comme quoi, il n'y a pas qu'au Conseil communal de Pully qu'on pratique à merveille la pirouette.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

J'ai reçu la démission de Mme Valérie Bory Beaud en date du 29 novembre 2021. Je vous en fais lecture :

« Cher Président du Conseil communal de Pully, Cher Dimitri,
Avec cette année 2021 qui s'achève, cela fera 20 ans que je siége dans ce Conseil. Le moment est venu pour moi d'en démissionner. Venue à la politique par l'Université et par la rencontre des Verts de Pully au moment de la refonte de la Constitution vaudoise, je clos cette période formatrice et fondatrice. Ce fut une époque pionnière pour l'écologie à Pully, empreinte de l'esprit libertaire et joyeux des débuts. Depuis, les Verts ont essaimé partout et en force. J'ai apprécié à leur juste valeur démocratique et amicale les collègues de toutes formations que j'ai eu le plaisir de côtoyer, ainsi que les diverses présidences du Conseil communal et municipalités qui se sont succédées.

Mon départ prend ainsi effet au 31 décembre 2021 et je souhaite une bonne continuation à toutes et tous et des vents favorables à la politique communale. »

Valérie Bory Beaud.

Mme Valérie Bory Beaud a été une fervente défenseur de la culture et du patrimoine pullièran. Elle a notamment présidé la commission qui a ouvert la voie au Musée de Pully sous sa forme actuelle. Elle a également été le fer de lance de la défense du droit de pétition, a présidé durant 8 ans la Commission des pétitions et a siégé 15 ans à la Commission de gestion. Mme Bory Beaud au nom de ce Conseil, nous vous remercions pour votre engagement et vous souhaitons une agréable retraite politique.

(Applaudissements)

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Vous avez trouvé sur vos tables les communications suivantes :

- 1) Boucllement du préavis No 08-2018 - Conservation des ouvrages d'art - Phase 2
- 2) Boucllement du préavis No 19-2018 concernant la dépollution du site des Boverattes
- 3) Boucllement du préavis No 05-2010 - Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures)
- 4) Boucllement du préavis No 06-2016 - Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert – Aménagements routiers, urbains et paysagers, adaptation de la ligne de contact, constructions d'une interface multimodale, d'un écopoint, de WC et d'un abri pour vélos, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles.

Monsieur le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou a-t-elle d'autres communications à transmettre ? Ce n'est pas le cas.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point des « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Aucune motion ou postulat n'a été déposée en vue de la présente séance.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 8 novembre dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 21, 22 et 23-2021, que nous traiterons tout à l'heure.

Je n'ai pas de modification à vous proposer

Est-ce qu'une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour ou a une remarque à formuler ? Cela ne semble pas être le cas. Je considère donc cet ordre du jour comme approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Préavis 21-2021 Budget de l'année 2022

Le Président :

En préambule, je rappelle que la Municipalité a remis son projet de budget dans le délai prévu par l'art. 103 du règlement de ce conseil, soit avant le 15 novembre 2021. Dû à la situation sanitaire, il n'y a pas eu de séance d'information publique sur le budget cette année.

J'invite à présent M. Jean-Denis Briod, Président de la Commission des finances à venir me rejoindre afin de rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite commission en relation avec le budget 2022 de notre Commune.

M. Briod, vous avez la parole.

M. Jean-Denis BRIOD :

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie le 18 novembre pour examiner le budget 2022 de notre Commune. Elle a pu bénéficier des participations actives de M. le Syndic, Gil Reichen et de M. le Chef de service Claude-Alain Chuard, qui sont ici remerciés pour leur apport à nos travaux. M. Philippe Steiner et Mme Maria Parracho s'étaient également aimablement mis à disposition de la Commission. Au nom de cette dernière, je remercie également tous les membres de l'administration qui ont élaboré avec soin un budget sérieux, exigeant, transparent.

Je les remercie d'avoir également réservé bon accueil aux membres des différentes sous-commissions de la COFIN qui ont, comme ces dernières années, examiné en détail le budget de chacun des cinq dicastères de notre Ville, ceci en amont de notre séance du 18 novembre.

Vous avez pu lire l'ensemble de la documentation remise par notre Municipalité en préparation de cette séance, vous avez également reçu le rapport de la Commission des finances comprenant en annexe les rapports des cinq sous-commissions.

Je ne vous surprendrai donc pas en vous confirmant que la Commission des finances recommande à l'unanimité l'approbation du budget qui vous est soumis, moyennant un amendement technique qu'elle vous propose de voter pour aligner l'impôt foncier sur les décisions prises lors du vote sur l'Arrêté d'imposition 2022.

Vous l'avez lu et vous avez pu le constater, ce budget n'est pas un budget de confort. Il ne comporte pas de nombreuses ou importantes réserves. Ce n'est pas non plus un budget de crise qui refléterait des restructurations profondes ou des suppressions d'activités sources de pertes d'exploitation.

En effet, le total des charges maîtrisables, CHF 60,2 millions, retrouve son niveau le plus élevé de la dernière législature, après une décrue en 2019, 2020 et très probablement également en 2021. Il faut dire que les économies ont été réalisées ces dernières années essentiellement sur les achats de biens, services et marchandises, qui augmenteront à nouveau en période post covid, alors que nos charges structurelles de personnel ont connu une croissance lente mais persistante, en ligne avec les effectifs qui augmentent eux aussi lentement mais sûrement. La COFIN s'est ralliée à ce budget de charges, ne voulant pas tailler dans les prestations à la population. Mais nous atteignons certainement là un niveau qu'il faudra veiller à ne pas dépasser.

Le budget des recettes fiscales n'est pas non plus un budget de crise ! Avec 102 millions de prévu sur des bases solides, ce sont des recettes records qui sont attendues, et ceci après la correction de l'impôt foncier. Le contribuable pullièran fait donc également largement sa part. Avec des charges maîtrisables qui n'explorent pas et des recettes fiscales en augmentation, il faut une nouvelle fois chercher l'explication du déficit dans les charges dites péréquatives qui absorbent 42,4 points d'impôts sur 61, soit plus des deux tiers ; après Lutry, notre ville reste la plus grosse contributrice par habitant à la solidarité envers le reste du Canton.

En chiffres absolus, il faut toutefois relever que ces charges diminuent dans le budget 2022. Le montant budgété pour les acomptes facturés en 2022 s'inscrit en effet dans le prolongement du dernier décompte final qui nous est favorable. La raison de cette diminution est vraisemblablement à chercher dans les recettes fiscales 2020 plus faibles, entraînant une baisse de la valeur du point d'impôt, dont l'évolution est probablement plus défavorable à Pully que dans la moyenne des autres communes du Canton, ceci toujours en 2020. La participation de notre Commune au déficit des transports publics subit, quant à elle, une forte et continue progression. Au vu de l'évolution favorable des recettes fiscales en 2021 et en 2022, il est à craindre que ces charges péréquatives reprennent l'ascenseur dès 2023.

La Commission des finances soutient donc la Municipalité dans ses démarches politiques et juridiques visant à initier et à accélérer une réforme d'un système qui montre aujourd'hui des dysfonctionnements, nous en avons abondamment parlé lors de nos deux dernières séances, nous n'y reviendrons donc pas.

Le déficit budgété de CHF 6,3 millions (après correction de l'impôt foncier) est également creusé par la hausse des amortissements, conséquence de nos investissements, et des frais financiers qui restent malgré tout bas, eu égard à l'augmentation du nominal de la dette. Nous continuons de bénéficier de taux extrêmement bas, 0,57% sur l'ensemble de nos emprunts, et sommes en grande partie protégés à court et moyen termes d'une hausse des taux, puisque 89% de nos emprunts sont conclus à moyen et long termes, 60% étant conclus pour une durée excédant même la présente législature.

Enfin, il faut relever avec satisfaction que les progrès réalisés nous font atteindre le petit équilibre avec une marge d'autofinancement légèrement positive, CHF 300'000.00, toujours après correction de l'impôt foncier, qui nous dispensera de puiser dans les réserves ou d'emprunter pour financer le ménage courant de notre ville en 2022.

Sur ces bases, je rappelle en bref les recommandations de la COFIN :

Premièrement, approuver l'amendement technique corrigeant les recettes de l'impôt foncier. Cela permettra à notre service des finances de corriger le budget et de nous présenter des chiffres comparables corrects lorsque ce budget 2022 réapparaîtra dans le préavis sur le budget 2023, ainsi que le préavis sur la clôture 2022.

Deuxièmement, approuver les conclusions du préavis 21-2021 telles que présentées par la Municipalité et corrigées en fonction de l'amendement proposé, s'il est accepté. Je ne vous relis pas ces conclusions corrigées, qui figurent en conclusion du rapport de la Commission des finances.

Enfin, dans l'hypothèse où je ne serais pas amené à reprendre la parole, je ne voudrais pas conclure sans remercier l'ensemble de mes collègues de la Commission des finances pour leur soutien et contribution à nos travaux ainsi que les représentants de l'exécutif qui nous accompagnent régulièrement dans nos travaux et nous n'oublions pas non plus l'ensemble du personnel de notre Ville qui œuvre, derrière la froideur des chiffres que je viens de commenter, avec beaucoup d'engagement, de conviction, et certainement souvent d'émotion, en particulier en ces temps de pandémie. MERCI à toutes et tous.

Le Président :

Merci beaucoup, M. Jean-Denis Briod.

J'ouvre à présent la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est donc approuvée à l'unanimité.

Avant d'entamer la discussion sur le fond, voici la manière dont je souhaite procéder : Conformément à l'article 82 du Règlement du Conseil, j'ouvrirai la discussion sur le fond en commençant par la teneur du préavis.

Après quoi la brochure que vous avez reçue intitulée « Budget 2022 » sera discutée et votée chapitre par chapitre. J'ouvrirai la discussion sur les pages composant chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque chapitre.

Après le passage en revue de la brochure, nous nous pencherons sur le budget 2022 de la CISTEP, annexé au préavis.

Pour terminer, j'ouvrirai encore une discussion sur l'ensemble et l'amendement de la Commission des finances, avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis 21-2021.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie. J'ouvre donc d'abord la discussion sur le préavis 21-2021 Budget de l'année 2022. A qui puis-je donner la parole ?

Mme Carinne DOMINGOS demande la parole :

Les mots ont de l'importance. Nous nous en servons pour décrire des contextes, des situations diverses, ils nourrissent nos débats politiques, ils décrivent l'état de nos finances et ils détaillent le budget 2022, qui nous intéresse ce soir. Or, à la lecture de ce même budget, l'usage de certains termes m'a quelque peu interloqué. Je les qualifierai de désuets, venant d'un autre temps et même de péjoratifs, qui aujourd'hui n'ont plus leur place au sein de notre institution. Ainsi aux pages 9 et 10 (chiffres romains) de la brochure du budget, nous pouvons lire, par exemple, des termes comme : dames de vestiaires, dames de réfectoire, existe-t-il un équivalent plus consensuel et moins genré que la Ville pourrait utiliser ?

En continuant mon voyage budgétaire, je me suis également arrêtée devant un terme très critiqué par des géographes et autres historiens ainsi bien évidemment que par les pays concernés. Ce terme est celui de tiers-monde à la page 3, ligne 141, dans le tiers-monde. L'usage de ce dernier n'est plus actuel et peut véhiculer une vision impérialiste et élitiste, de celles et ceux qui l'emploient. Derrières ces quelques mots, il y a des êtres humains, ces derniers et dernières méritent notre respect indépendamment de leur statut à commencer par la justesse des mots que l'on emploie pour les décrire.

C'est pourquoi j'émets le vœu que la Municipalité prenne en compte ce qui a été dit en amont et reformule les quelques termes indéliçats pour les prochains budgets. Et pourquoi pas qu'elle nous propose, dès l'année prochaine l'usage d'une écriture épicène et inclusive tel que le fait déjà la Ville de Lausanne et celle d'Yverdon dans leur budget 2022 respectif. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme Domingos.

Je vous rappelle et demande le respect pour chaque intervention !

Est-ce que quelqu'un demande encore la parole ? La Municipalité peut-être ? La discussion reste ouverte sur le fond. Si la parole n'est plus demandée, je clos la discussion sur le fond pour passer maintenant à l'examen de la brochure « Budget 2022 ».

Je rappelle que, conformément à ce que nous avons convenu il y a un instant, je vais ouvrir la discussion sur les pages composant chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté sans vote formel.

Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque chapitre, avant le vote sur l'ensemble dudit chapitre.

Les conseillères et les conseillers qui désirent intervenir sont priés d'indiquer clairement la page et le numéro de la rubrique à laquelle ils se réfèrent.

Il m'est encore utile de rappeler avant de commencer que selon l'art. 105 du règlement du Conseil : « *Les amendements au budget comportant soit la création d'un poste de charge, soit la majoration d'un tel poste égale ou supérieure à CHF 30'000, ne peuvent être adoptés par le conseil avant que la municipalité et la commission des finances ne se soient prononcées à leur sujet* ».

Ceci étant dit, prenons la brochure et commençons si vous le voulez bien par les pages en chiffres romains.

Examen de la brochure « Budget 2022 »

Page I à XII Evolution des charges Effectif du personnel auxiliaire et régional

Le Président :

La discussion est ouverte, la parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, ces pages sont donc approuvées.

Je passe maintenant aux pages numérotées en chiffres arabes.

Chapitre 1 Administration générale, pages 1 à 11

La discussion est ouverte.

Mme Lena LIO demande la parole :

Permettez-moi de solliciter une information qui complètera ma compréhension du budget 2022. Au poste 141.3659 page 3, un montant de CHF 60'000.00 est budgété pour les dons au tiers monde comme chaque année. Serait-il possible de connaître la liste des institutions ou organisations ayant bénéficié de ces dons et pour quel montant pour 2020 et 2021. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, Mme Lena Lio.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Mme la Conseillère Lena Lio m'a transmis sa question concernant cette rubrique de dons à l'étranger, je peux vous dire la liste des organismes mais c'est peut-être un peu fastidieux, en fait, mais je le fais très volontiers, il y en a une vingtaine par année et on s'assure de travailler avec des organisations qui sont certifiées par un label qui s'appelle ZEWO qui contrôle la bonne utilisation des fonds, c'est un label de qualité qui certifie que les fonds attribués vont bien au but de l'organisation et aux destinataires qui sont pressentis. Tous les dons qu'on fait sont donc conformes à cette certification.

Pour 2020, on a dépensé un total de CHF 59'100.00, soit je vous fais la liste complète, soit je vous donne les principaux

Dons 2020

Nouvelle Planète	CHF 19'500.00
Fondation Jan & Oscar	CHF 5'000.00
Fédération Vaudoise de Coopération	CHF 5'000.00
Terre des Hommes	CHF 3'000.00
Fondation Lotti Latrous	CHF 3'000.00
Caritas	CHF 3'000.00
Secours aux Enfants de Bethléem	CHF 2'500.00
Fondations Sentinelles	CHF 2'500.00
Vivamos Mejor	CHF 2'500.00
Agence de Développement Economique et Social (ADES)	CHF 2'500.00
Médecins Sans Frontières	CHF 2'000.00
Medair	CHF 2'000.00
Vétérinaires Sans Frontières Suisse	CHF 2'000.00

Le Projet Faim Suisse	CHF 2'000.00
Women's Hope International	CHF 2'000.00
Suisse Solidaire Nochlechka	CHF 500.00
Public Eye	CHF 100.00
Total	CHF 59'100.00

Derrières ces noms, il y a évidemment chaque fois un projet précis qui est décrit et qu'on soutient, ce n'est pas juste un soutien à l'association.

Et puis en 2021, on retrouve à peu près les mêmes, avec quelques variations. Mais vous pouvez avoir cette liste, elle est à disposition, comme peut l'avoir la Commission de gestion.

Dons 2021 (situation au 06.12.2021)

Nouvelle Planète	CHF 13'000.00
Fédération Vaudoise de Coopération	CHF 5'000.00
Caritas	CHF 5'000.00
Caritas	CHF 2'000.00
Terres des Hommes	CHF 4'000.00
Médecins Sans Frontières	CHF 3'000.00
Biovision	CHF 3'000.00
Solidar Suisse	CHF 3'000.00
Medair	CHF 2'000.00
Fondation Lotti Latrous	CHF 2'000.00
Save The Children	CHF 2'000.00
Solidar Suisse	CHF 1'000.00
Vétérinaires Sans Frontières Suisse	CHF 1'000.00
Agence de Développement Economique et Social (ADES)	CHF 1'000.00
Fondations Sentinelles	CHF 1'000.00
Vivamos Mejor	CHF 1'000.00
Women's Hope International	CHF 1'000.00
Swiss Academy For Development	CHF 1'000.00
Medair	CHF 1'000.00
Secours aux Enfants de Bethléem	CHF 1'000.00
Suisse Solidaire Nochlechka	CHF 500.00
Public Eye	CHF 100.00
Total provisoire	CHF 53'600.00

C'est souvent à peu près les mêmes organisations qui font le même type de demande. Voilà, j'espère que je vous ai renseignée correctement.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

La discussion est toujours ouverte, la parole n'est plus demandée. Je vais vous demander d'approuver le chiffre 141 « Dons au tiers monde ». Celles et ceux qui approuvent ce poste, je vous prie de lever votre carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à l'unanimité que le poste 141 est approuvé.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions sur ce chapitre 1 Administration générale, page 1 à 11 ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au chapitre 2

Chapitre 2 Finances, pages 12 à 15

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments, pages 16 à 21

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 4 Travaux, pages 22 à 30

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 5 Ecoles et cultes, pages 31 à 38

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 6 Police, pages 39 à 41

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 7 Sécurité sociale, pages 42 à 44

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 8 Services industriels, pages 45 à 49

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Récapitulation par chapitres, page 50**Budget 2021 par nature, pages 51 à 54****Statistiques des charges et revenus par nature, page 55**

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y a aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions. La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, nous pouvons poursuivre.

Budget d'équipement et de modernisation des réseaux (EMR), page 56

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Cette page est approuvée.

Financements prévus sur crédits extra-budgétaires en 2022, page 57 et 58**Comptes d'investissements en page 59**

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y a aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions.

Mme Lena LIO demande la parole :

Je pense qu'il y a une erreur, page 59 c'est le budget 2022 et non 2021.

Le Président :

Merci, Mme Lio, c'est une erreur, effectivement.

Ces pages sont à titre d'information, nous n'avons pas à voter. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer sur ces pages ? Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons donc passer aux pages suivantes.

Bâtiments locatifs, pages 60 à 64

Ces pages sont également présentées à titre d'information.
La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs, pages 65 à 75

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information.
La parole n'est pas demandée.

Collèges, pages 76 à 78

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information.
La parole n'est pas demandée.

Comptabilité de la STEP, pages 79 à 81

Ces pages, en bleu dans la brochure, concernent donc la comptabilité de la STEP. Elles ont déjà été adoptées par les organes concernés. Nous n'aurons donc pas à voter mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons donc terminé avec l'examen de la brochure Budget 2022.

Annexe au préavis 21-2021 - Budget de l'exercice 2022 de la station des eaux usées et du traitement des boues de l'agglomération lausannoise

La discussion est ouverte sur cette annexe.

La parole n'est pas demandée. Le budget 2022 de la CISTEP est donc approuvé.

Vous venez d'approuver chapitre par chapitre l'ensemble de la brochure budget 2022 de notre Commune ainsi que le budget de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne. La discussion finale et le vote final portent maintenant sur les conclusions du préavis qui figurent à l'écran et que je ne vais par conséquent pas relire, elles figurent également sur votre préavis.

Je voudrais vous rappeler que la Commission des finances a fait un amendement technique au Point 1, concernant le revenu par rapport au taux d'imposition de l'impôt foncier.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'amendement technique de la Commission des finances quant au taux d'imposition foncier, de le manifester en levant leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une large majorité que l'amendement de la Commission des finances est approuvé.

J'ouvre une dernière fois la discussion sur le fond des conclusions de ce préavis 21-2021. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. Celles et ceux qui approuvent les conclusions du préavis amendées par la Commission des finances, je vous prie de le manifester en levant votre carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à l'unanimité que les conclusions du préavis 21-2021 amendées ont été acceptées.

Le Président :

Merci, M. Briod et je vous prie de regagner votre place.

2.2 Préavis 22-2021 **Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements**

J'invite Mme Anne Schranz, rapportrice de la Commission des finances à venir nous présenter son rapport.

Mme Anne SCHRANZ :

Le préavis que vous avez sous les yeux est particulièrement détaillé puisqu'il doit rappeler tous les 5 ans, les bases du plafonnement aux conseillers communaux. Cependant, s'il y a une chose à souligner, c'est que ce plafond compté largement de CHF 275 millions n'est qu'une limite à ne pas dépasser et non pas à une invitation pour la Municipalité à dépenser cette somme allègrement. Après vous avoir rappelé cela, la Commission des finances vous demande d'accepter les conclusions de son rapport, qui sont les mêmes que celles du préavis. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Anne Schranz.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée.
Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de lever leur carton orange.
Avis contraire ? Abstention ?
L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond, à qui puis-je donner la parole ? La parole n'est pas demandée.
Les conclusions du préavis s'affichent à l'écran, je vous en fait lecture :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 22-2021 du 3 novembre 2021,
vu le rapport de la Commission des finances désignée à cet effet,

décide

1. de fixer le plafond brut (niveau 1) des emprunts à la somme de CHF 275'000.000.00 pour la période législative 2021-2026 ;
2. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à la somme de CHF 20'000'000.00 pour la période législative 2021-2026 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités des emprunts, des cautionnements et autres formes de garantie.

Celles et ceux qui approuvent ces conclusions, je vous prie de lever votre carton orange.
Avis contraire ? Abstention ?
C'est donc à une large majorité que le préavis 22-2021 est approuvé.

Merci, Mme Schranz, je vous laisse regagner votre place.

2.3 **Préavis 23-2021 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2021-2025**

Je rappelle que selon les articles 37 et 108 de notre règlement, le préavis d'intention est présenté au Conseil pour que celui-ci prenne connaissance des lignes directrices que la Municipalité entend suivre en matière d'investissements. Ce préavis n'est pas examiné par une commission et n'est pas soumis au vote du Conseil et n'engage donc pas ce dernier.

Avant d'ouvrir la discussion, je me tourne vers la Municipalité en lui demandant si elle souhaite nous adresser quelques mots en guise d'introduction à la discussion que je vais ouvrir dans un instant. Ce n'est pas le cas.

J'ouvre donc la discussion sur le plan des investissements 2021 à 2025
La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas.

Nous pouvons donc constater que ce conseil a pris connaissance de ce préavis d'investissements sans que ce dernier l'engage.

2.4 **Propositions individuelles**

Aucune proposition ne m'est parvenu pour cette séance.

2.5 **Divers**

A qui puis-je passer la parole ?

2.5.1 Remerciements et vœux de l'UDC

Mme Lena LIO demande la parole :

En cette fin d'année 2021, force est de constater que le covid-19 reste un handicap majeur de notre qualité de vie. Ce virus rend impossible aujourd'hui le partage d'un moment convivial entre nous et c'est infiniment regrettable. Notre Conseil se doit d'être un lieu d'échange des idées et des décisions qui gouvernent notre Commune, mais doit être aussi un lieu de vie sociale et d'amitié. C'est pourquoi cette pandémie doit être combattue avec énergie, avec l'espoir renouvelé que demain sera bien meilleur qu'hier. Il est dès lors plus important que jamais que nos relations restent empreintes de sérénité et de respect réciproque malgré des avis parfois divergents. Au nom du groupe et de la section UDC Pully, j'aimerais en cette fin d'année vous remercier chaleureusement pour le travail en commun que nous réalisons avec enthousiasme. Notre groupe est heureux de participer avec la Municipalité et le Conseil aux décisions pour l'avenir de Pully. A ces remerciements, au nom de l'UDC Pully, j'ajoute tous nos vœux de bonheur pour les fêtes à venir et la nouvelle année 2022. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lio pour ces vœux.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

2.5.2 Remerciements à la Municipalité pour la pose de tapis rouges au centre de Pully

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Je voulais remercier la Municipalité pour le dépôt, la mise en place de tapis rouges que vous avez peut-être vus certainement au centre de Pully, dans toute la zone des travaux qui vont durer trois ans et qui pénalisent fortement tous les commerces et les habitants de Pully qui viennent ici faire leurs courses. Ce projet de tapis rouge avait été lancé encore du temps de notre collègue, ex municipal, Nicolas Leuba, à côté de moi, que je remercie, qui nous avait invité à avoir une discussion et faire des propositions pour atténuer un peu l'effet catastrophique de ces larges travaux dans le centre. Et aujourd'hui, je tiens vraiment à remercier la Municipalité d'avoir mis en place ces tapis de peinture, à la base on avait pensé à des tapis en tissu, mais il est beaucoup plus conseillé de mettre ce genre de tapis aujourd'hui, qui donnent au centre de Pully, un côté festif non négligeable et qui remonte un peu le moral des commerçants et des habitants, non seulement à cause du covid, mais aussi à cause des travaux qui sont assez pénalisants et difficiles à supporter. Voilà, je vous félicite et tapis rouge à tout le monde, y compris à la Municipalité, tous mes vœux de la part des commerçants de Pully et des habitants. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, Mme Privet.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

2.5.3 Réponses aux questions de M. le Conseiller A. Machu pour des plages publiques conviviales à Pully

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

J'aimerais ce soir répondre aux questions de M. le Conseiller Alexandre Machu, lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre dernier. Vous vous rappelez qu'elles étaient au nombre de trois, la Municipalité peut y répondre de la manière suivante :

1) Est-il possible de mettre en place des bacs de tri, pet, alu et verre, durant la saison estivale sur les plages de Pully et le long du sentier du bord du lac ?

Pour commencer, nous avons bien sûr dû faire un état des lieux de la situation actuelle et il est le suivant : il y a 4 plages sur les bords du lac et chacune de ces plages est équipée d'une poubelle en inox de 110 litres déjà et d'un conteneur de 240 litres pour les ordures ménagères qui est ajouté sur chacune de ces plages durant la saison estivale. De plus, un de nos collaborateurs de la voirie passe une fois par jour, y compris les week-ends, pour nettoyer le domaine public et vidanger les poubelles et cela pas seulement en été. Le constat que nous pouvons faire est que les plages du bord du lac sont propres et qu'il y a très peu de littering contrairement à certaines plages des villes voisines qui sont pourtant équipées souvent de poubelles de tri sélectif. Donc bravo aux utilisateurs de nos plages pour leur effort de propreté. Nous constatons également que la quantité de déchets produits sur ces plages est faible. Elle est estimée à moins de 0,2% de l'ensemble des déchets produits à Pully. On peut aussi constater que le lieu le plus fréquenté du bord du lac est le Quai Milliquet, qui lui est équipé de conteneurs pour le tri sélectif pendant la période estivale, donc pour le pet, pour l'alu et pour les ordures ménagères, en collaboration entre la voirie et les exploitants de stands de nourriture. A cet endroit également, le dispositif est renforcé par les écopoints situés derrière le restaurant du Port et sur le parking du chemin de la Plage, dans les conteneurs desquels, pet, alu et verre peuvent également être déposés. Alors la mise en place d'un tri sélectif sur les plages aurait les conséquences suivantes : cela nécessiterait bien entendu de renforcer les

passages de la voirie au bord du lac, on estime le travail nécessaire à environ 2 heures par jour pendant les 5 mois estivaux, soit environ 300 heures de travail. Selon notre expérience, également, le tri est malheureusement de mauvaise qualité dans ce genre d'installation, ce sont des petits conteneurs, on ne peut pas installer des gros conteneurs, et cela nécessite souvent un tri pendant la collecte ou le dépôt de tout ce qui est récolté dans les ordures ménagères finalement. La mise en place de conteneurs à verre provoquerait, elle, un risque selon nous de bris de verre aux alentours de ceux-ci, sans parler des plaintes pour le bruit évidemment quand on jette des bouteilles dans les conteneurs. La dernière chose, c'est que ces conteneurs prennent beaucoup de place et il y en a peu sur les sentiers des rives du lac. Pourtant, nous pourrions disposer des conteneurs pour tri sélectif pendant la période estivale, sur l'un des accès, on en reparlera tout à l'heure, sur le sentier des rives du lac, c'est celui qui est situé vers les anciennes teintureries.

2) La deuxième question concernait les vélos et les parkings à vélos aux abords des plages, vous savez que les vélos sont interdits sur le sentier des rives du lac, bien évidemment puisqu'il est très étroit et fréquenté par de nombreux piétons, donc pas praticable pour les vélos. Par contre, les accès principaux à ce sentier sont le Quai Milliquet et la Tour-Haldimand, évidemment du côté lausannois, un parking à vélos existe du côté pullièran, tandis que Lausanne envisage, d'après nos informations, d'installer également des places à vélos au printemps 2022 du côté Haldimand. Deux autres accès existent sur Pully, il s'agit du chemin de Villardin, qui prolonge l'Avenue de Villardin et du prolongement du chemin de Verney, à proximité des anciennes teintureries. D'après le constat qu'on a fait, l'accès au chemin de Villardin est trop étroit et ne permet malheureusement pas la création de nouvelles places pour les vélos. Par contre, et à priori, un module de quelques places, de 5, 6 places pour vélos pourraient être installées du côté de l'accès Verney - Anciennes teintureries et ceci dans le cadre d'un chantier de remplacement des conduites d'eau potable, prévu ce printemps à l'avenue du Général-Guisan 85. Toutefois, nous avons reçu l'information qu'un chantier privé débutera peu après ou en même temps et à mi-2022 et ce pour une année et demie dans le même périmètre. Malheureusement, l'installation de chantier pour ce chantier privé serait située sur ce parking justement de Guisan 85 et nécessitera sans doute la suppression temporaire de places de parc sur le domaine public. Ce qui fait qu'il sera très probablement nécessaire d'attendre la fin de ce chantier privé avant d'installer ces racks à vélos. Ce qui nous reportera probablement à fin 2023, début 2024 pour cette installation.

3) La dernière question de M. le Conseiller Machu concernait les règles d'utilisation des plages du bord du lac. Alors, les barbecues sont d'ores et déjà interdits sur nos plages pullièranes et la police de l'Est lausannois effectue régulièrement des contrôles, mais cet été, ils ont vérifié dans le journal de police, aucune intervention pour des nuisances de diverses sortes sur le sentier n'a été à signaler durant la période estivale.

En conclusion, nous allons donc programmer l'installation de racks à vélos à proximité des Anciennes teintureries le plus rapidement possible et également étudier si nous pouvons installer des conteneurs pour le tri sélectif pendant la période estivale à proximité de ceux-ci.

Voilà, j'espère par ces éléments avoir pu répondre aux questions de M. le Conseiller Machu et je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Municipal Marc Zolliker.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

2.5.4 Réflexions sur le début de la législature et l'importance du rôle de chacun et chacune au sein de la Commune

M. Gérald CUCHE demande la parole :

En ce début de législature, je m'adresse à vous tous qui œuvrez pour le confort, la sécurité, etc, au service de toute la population de notre Commune et ceci dans un environnement difficile, que ce soit sur les plans sanitaires ou financiers. Nous tous, conseillères et conseillers communaux, quelles que soient nos opinions politiques, devons avoir conscience que pour remplir notre mission comme représentants de notre population, nous pouvons compter sur 4 entités : primo, les 5 représentants de notre Municipalité, très actifs sur tous les fronts avec professionnalisme, responsabilité, dynamisme pour faire avancer les choses, contre vents et marées, pour le développement de notre Commune et défendre les intérêts auprès des instances cantonales concernées.

Secundo, les chefs de service, leurs adjoints et assistants, des travailleurs de l'ombre qui élaborent en permanence des projets, qui ensuite, pour certains d'entre eux, nous sont soumis au vote sans aucune certitude d'approbation de notre part. Un travail ingrat, mais ô combien essentiel pour faciliter notre prise de décision en tant qu'intermédiaires entre nos autorités et notre population.

Tertio, nos employés communaux, quelle que soit leur fonction. Qui font preuve d'un engagement important qui n'est pas toujours reconnu, que ce soit sur les plans sociaux, sécuritaires, administratifs, techniques, d'entretien d'établissements et d'espaces publics, etc. Ces personnes actives sur le terrain ont un lien étroit avec notre population, ce qui est primordial.

Quattro, nous les conseillères et conseillers communaux, anciens et nouveaux, pour tout le travail que nous effectuons au sein de nos partis respectifs, ainsi que dans le cadre des commissions dans lesquelles nous sommes ou serons invités à siéger. Tout au long de cette législature, nous devons mettre l'accent sur notre sens des responsabilités, l'addition de nos compétences, de notre disponibilité, à tous niveaux, pour rassurer et informer notre population, qui en a bien besoin durant cette période de crise sanitaire démoralisante, dont on ne voit pas la fin. Je pense tout particulièrement à nos familles avec enfants en bas âge, à nos écoliers, à nos jeunes habitants, aux personnes avec situation d'handicap, à nos seniors bien isolés, à toute personne professionnellement pénalisée, ainsi qu'aux personnes impactées par la maladie et j'en oublie. Pour terminer, permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous un Joyeux Noël, même en effectif restreint au sein de vos familles respectives et mes meilleurs vœux de santé et de prospérité pour 2022.

Le Président :

Merci, pour ces vœux, M. Cuche.
(Applaudissements)

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne année 2022.

Nous nous retrouverons le 16 février 2022 pour la prochaine séance à 20h00.

Merci.

Fin de la séance : 19h10

Le Président :

La secrétaire :

Dimitri Simos

Francine Medana